



Commission de l'agriculture

5 - Administration générale

Protocole transactionnel avec la société LABOMODERNE

Rapport n° CP/2014/520

Service gestionnaire :

Laboratoire départemental d'analyses

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la proposition de transaction avec la société LABOMODERNE dans le cadre du marché n° 003290 - Lot 5 pour l'acquisition de hottes PCR.

I. Objet de la transaction

Le présent protocole a pour objet de mettre fin au différend qui oppose le Département avec la société LABOMODERNE concernant le paiement des pénalités de retard s'élevant à la somme de 4 060.80 €.

Le département a conclu le 17 mars 2014 le marché public n°003290 portant sur l'acquisition de deux hottes PCR. Cette prestation est divisée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. L'estimation globale de l'Administration pour l'ensemble de la procédure est de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC. L'estimation pour le lot 5 est de 6 700 € HT, soit 8 040 € TTC.

Le délai d'exécution fixé à 30 jours à compter de la notification du marché n'a pas été respecté par le titulaire ; dans un courrier du 30 avril 2014, réceptionné par le Laboratoire le 6 mai 2014, le fournisseur nous informe ne pas pouvoir honorer les délais d'exécution de 30 jours fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement au motif que le modèle commandé « Marque GRANT, modèle UVC/T-M-AR, référence TN12101 » n'est plus fabriqué et de ce fait n'est plus disponible. La société LABOMODERNE propose un modèle de substitution aux caractéristiques dimensionnelles similaires et aux mêmes conditions.

Cette proposition est intervenue en dehors du délai imparti et prévu en application de l'article 3.2 du CCAP et dans les conditions du 13.3 du CCAG FCS pour pouvoir proposer une prolongation de délai.

Le 9 mai 2014, le Laboratoire décide de proposer à la Société LABOMODERNE un nouveau délai dont l'échéance serait le mardi 10 juin 2014, délai accepté par la Société LABOMODERNE en date du 13 mai 2014. En application des stipulations prévues au contrat, ces pénalités de retard s'élèvent à 4 060.80 € conformément au détail ci-après :

MATERIEL	DATE DE LIVRAISON CONTRACTUELLE	Nombre de jours de retard	MONTANT DES PENALITES/ JOUR	MONTANT TOTAL DES PENALITES
HOTTE PCR	16 avril 2014	27	150.40 €	4 060.80 €

II. Concessions réciproques : montant de la renonciation des pénalités de retard et renonciation à recours

Après négociation du 13 mai 2014 avec la société LABOMODERNE sur le fondement de son courrier du 30 avril 2014 et acceptation du nouveau délai accordé par le Laboratoire, le département estime que le montant des pénalités appliquées est disproportionné et manifestement excessif par rapport au montant du marché et au préjudice subi par le Département du Bas-Rhin et accepte par conséquent de renoncer en totalité aux pénalités de retard.

En effet, le nouveau délai d'exécution proposé par le Laboratoire a bien été respecté par la société LABOMODERNE qui a livré la hotte en date du 6 juin 2014.

Toutes les clauses du marché initial, non abrogées ou modifiées par le présent protocole, sont et restent applicables à l'ensemble du marché.

Le Département et la société LABOMODERNE renoncent à exercer un quelconque recours à raison de l'objet du différend visé par le protocole.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure un protocole transactionnel avec la société LABOMODERNE dans le but de mettre fin au différend relatif aux pénalités de retard applicables dans le cadre du marché n° 003290,
- décide de la renonciation aux pénalités de retard dues par la société LABOMODERNE pour un montant de 4 060.80 €,
- décide de renoncer à tous recours à raison de l'objet du différend visé par le présent protocole,
- adopte le protocole joint en annexe à la présente délibération reprenant ces dispositions,
- autorise le président du Conseil Général à signer ledit protocole.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Guy-Dominique KENNEL